

CHRISTIANE MALET MILITANTE SOLIDAIRE, FEMME DE COEUR



Christiane Malet, membre du Comité de liaison institutionnel
BBQ de juin 2009

Christiane Malet a été engagée comme chargée de cours en 1978. Comme enseignante, particulièrement dans les activités d'enseignement données sous forme de stages, Christiane a œuvré dans plusieurs facultés (Faculté des sciences humaines, Faculté de communication, Faculté des sciences de l'éducation) ainsi que dans plusieurs départements (Département d'éducation et de pédagogie, Département de linguistique, Département de didactique des langues). Au fil des ans, Christiane a accumulé une vaste expérience d'enseignement et a beaucoup investi dans sa fonction de chargée de cours pour préparer des étudiantes et des étudiants à leurs activités de stages ou à observer ces derniers en situation d'expérience pratique

de formation à leurs futurs métiers d'enseignante, d'enseignant.

Dès le début, elle est devenue militante syndicale. Active lors des trois grèves du SCCUQ (1979, 1981, 1987), on se souviendra de son implication au Comité exécutif du SCCUQ comme responsable à la condition féminine (1979-1980) et comme responsable à l'information (1980-1982). Elle a joué un rôle majeur lors de la « Grève des cœurs » de 1987. Elle a toujours été présente lors de nos conseils syndicaux et de nos assemblées générales.

Christiane a réintégré les rangs de l'équipe syndicale en 2002 en tant que conseillère au Comité de mobilisation-intégration. Sa contribution a été diverse et multiple, mais on se souviendra qu'elle a assumé et contribué avec passion à l'aménagement et à la décoration du lieu social de notre Syndicat, à la tenue d'activités de rencontres de sociabilité tels que les « 5 à 7 », à l'organisation des « petits déjeuners » dans le cadre de la Journée nationale des chargées, chargés de cours (le ou vers le 22 novembre), à la réalisation de la Fête de Noël du Syndicat et du dîner de clôture de la fin de l'année universitaire et syndicale au mois de juin. Dans le cadre de son travail au Comité de mobilisation-intégration, elle a assuré le suivi et la tenue de multiples réunions de l'instance à la base de notre organisation syndicale, soit les assemblées d'unité. Son travail quotidien visait à soutenir et à assurer la pleine représentation des chargées, chargés de



**Christiane Malet, responsable à l'information au SCCUQ, février 1981 Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents.
Fonds d'archives du Service des communications, 45U-279:F3:01/3.**

cours dans les diverses instances dans notre université.

L'implication militante de Christiane a été particulièrement importante au niveau de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) dans le cadre du Comité d'action internationale, que se soit par sa participation personnelle à des délégations internationales, par son travail pour accueillir des délégations étrangères ou par ses multiples implications, le mot solidarité avait toujours un visage concret pour Christiane. Elle a également participé au combat syndical et social des enseignantes et enseignants de divers pays afin de lutter contre l'analphabétisme. Elle fut active dans la lutte des Irlandais contre la présence militaire de l'armée britannique en Irlande du Nord, celle des sandinistes du Nicaragua contre les menées interventionnistes des États-Unis et, plus récemment, au combat des Palestiniens pour avoir droit à une éducation pleine et entière et un État national ou encore les luttes menées au Venezuela, au Mexique et ailleurs.

Notre collègue a perdu son dernier combat contre la maladie, mais sa contribution et son implication constituent un héritage qui va demeurer. Mais pour plusieurs d'entre nous, c'est avant tout la perte d'une amie.

Le SCCUQ tient à exprimer ses condoléances à sa famille et à ses proches.

COMITÉ EXÉCUTIF



Christiane Malet, artisanne de la Grève des coeurs Soirée commémorative pour en souligner les vingt ans, 25 avril 2007

V A D E - M E C U M

**LUNDI 22, MARDI 23 ET
MERCREDI 24 NOVEMBRE**

*Petits déjeuners
Dès 8 h 30 à l'Agora du
pavillon Judith-Jasmin*

MARDI 23 NOVEMBRE

*CONSEIL SYNDICAL
Dès 13 h au A-2680*

TOUS LES MARDIS

*5 à 7 syndical
Dès 17 h au A-R542*

EN ROUTE VERS L'ÉQUITÉ SALARIALE INTERGROUPE. UN LONG, TRÈS LONG CHEMIN.

La Lettre d'entente 401

On peut lire régulièrement dans nos publications syndicales qu'en 2008 le SCCUQ et l'Université ont signé une lettre d'entente qui porte le numéro 401. On comprend aussi qu'un désaccord existe entre l'UQAM et nous sur les tenants et aboutissants de ce document. Alors de quoi s'agit-il exactement?

Pour bien comprendre la situation, il faut revenir au printemps 2008. L'UQAM vit alors des jours difficiles, dont une crise budgétaire majeure. Les travaux du Complexe des sciences, mais surtout ceux de l'Îlot voyageur, avaient fragilisé les finances de l'institution. À un point tel que celle-ci puisait des sommes dans le budget des affaires courantes, celui des immobilisations ne pouvant satisfaire les besoins financiers, dont le paiement des taux d'intérêt.

La direction de l'UQAM juge bon de solliciter une contribution financière des divers syndicats. Tous ont répondu d'une façon ou d'une autre. La contribution des différents groupes, mesurée à même les masses salariales respectives, permet de constater l'inégalité des compressions. Ces dernières sont de 4,18 % pour la direction, 2,82 % pour les personnes chargées de cours, 2,06 % pour les professeures, professeurs, 1,89 % pour les employées, employés de soutiens et 5,46 % pour les employées, employés étudiants. Sans compter les pertes d'emplois, notamment chez les employés de soutien.

Le SCCUQ a refusé d'ouvrir sa convention collective et de soustraire des sommes déjà inscrites au perfectionnement. Les membres ont plutôt opté pour donner directement une somme de 100 000 \$, tirés à même les surplus accumulés, pour répondre à la demande de l'Université. Cette décision qui respecte les conditions des membres tout en n'affaiblissant pas financièrement le Syndicat fut largement discutée et acceptée par les membres lors des assemblées générales du 12 octobre et du 14 décembre 2007. N'oublions pas qu'à ce

moment nous participions de plain-pied à la campagne « Sauvons l'UQAM ». Nous étions et sommes toujours fiers de notre institution et voulons son développement.

Au même moment, le Syndicat des professeures et professeurs (SPUQ) entreprenait le processus de renouvellement de sa convention collective de travail. Certains éléments des demandes du SPUQ pouvaient interférer avec notre propre convention collective. Pour éviter toute confrontation tant avec le SPUQ qu'avec l'Université sur l'interprétation de certaines clauses, nous avons collectivement choisi de préserver nos acquis et de renouveler avant échéance la convention collective UQAM-SCCUQ. Les membres abondent dans ce sens et, le 9 mai 2008, adoptent le projet de convention valable jusqu'au 31 décembre 2011.

Cette nouvelle entente ne comprend pas de véritables augmentations salariales. Tout au plus, intègre-t-elle les augmentations des paramètres salariaux gouvernementaux (PSG) (comme celle que nous venons d'obtenir). L'UQAM devait négocier avec le SPUQ, le SEUQAM et le SÉTuE, avant de négocier avec nous. Nous avons donc signé une lettre d'entente dans laquelle l'Université s'engageait à entreprendre des discussions advenant qu'un autre groupe d'employées et employés obtienne une augmentation salariale au-delà des PSG. C'est ce que nous appelons l'équité salariale intergroupe.

L'UQAM s'engage à discuter « avec le Syndicat de ces augmentations et des motifs de soutien de ces augmentations et à reconsidérer l'équité intergroupe étant entendu que l'équité en signifie pas nécessairement égalité au même pourcentage d'augmentation ». Pour ceux et celles qui n'ont pas suivi la situation, il s'agissait ici d'équité entre les divers groupes d'employées et d'employés de l'UQAM et non pas entre les chargées et chargés de cours des diverses universités québécoises. Ce dernier point pourrait faire partie du processus de renouvellement de notre convention de travail qui, rappelons-le, vient à échéance le 31 décembre 2011.



➔ **Le SCCUQ demande de discuter de la situation**

Dès le règlement avec le SPUQ, le Syndicat entreprend des démarches auprès de l'Université pour discuter de la question salariale. À ce moment, le SCCUQ réclame, en toute équité, 7 % d'augmentation pour la période s'échelonnant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011. L'Université met du temps à réagir et demande plutôt une étude comparative à la firme AON Conseil, comme elle l'avait fait précédemment pour les autres groupes syndicaux de l'Université.

Nous avons régulièrement fait état de l'avancement ou plutôt de la stagnation des pourparlers lors des différentes instances syndicales, notamment à l'assemblée générale du 16 octobre 2009, au conseil syndical du 24 novembre 2009 et à l'assemblée générale du 12 février 2010. Le rapport de la firme AON Conseil, qui devait être livré à la fin de l'année 2009, ne le sera finalement qu'à la fin du mois de février 2010.

Le recteur souligne la place et le rôle des chargées et chargés de cours

Entre-temps, le recteur Claude Corbo, dans le cadre du 40^e anniversaire de l'UQAM et profitant de la *Journée nationale des chargées et chargés de cours*, le 22 novembre 2009, a rappelé le rôle des chargés de cours dans la volonté de permettre à la population l'accès aux études supérieures. Il a rappelé notre tâche, notre contribution et notre passion au développement de l'université reflétant ainsi l'idéal de la Révolution tranquille.

Retour à la case départ

Le dépôt du rapport de la firme AON Conseil ne fait pas avancer les discussions. Lors de l'assemblée générale du 28 avril dernier, l'impatience des membres se manifeste. L'Université n'avait toujours pas réagi et semblait peu encline à le faire dans des délais prévisibles. Les membres adoptent donc la proposition suivante visant à accélérer le processus de discussion:
L'Assemblée générale des chargées et chargés de cours de l'UQAM :

Déplore la lenteur de l'Université à finaliser le dossier sur les lettres d'entente 400 et 401;

S'inquiète de l'impact d'un refus possible de l'Université d'honorer ses engagements sur

la base du principe d'équité intergroupe; Demande au Comité exécutif de déposer un plan de mobilisation qui sera débattu et soumis pour adoption lors du Conseil syndical de juin, si nécessaire.

Les discussions ne débouchent toujours pas. Le président du SCCUQ contacte alors le vice-recteur aux ressources humaines pour tenter un débloqué. Finalement, le 16 juin, en avant-midi, juste avant notre assemblée générale, l'Université dépose une offre, que le Comité exécutif présente aux membres lors de l'assemblée générale. L'offre finale de l'Université est un montant forfaitaire de 1 % pour l'année 2009-2010 et 1 % pour l'année 2010-2011. Après discussions, les membres rejettent massivement cette proposition.

Automne 2010

Près de 18 mois de discussion n'ont, jusqu'ici, abouti à rien de bien concret. Que nous réserve l'automne? Allons-nous pouvoir régler la question de la Lettre d'entente 401?

À l'assemblée générale du 15 octobre dernier, le vice-président à la convention collective indiquait aux membres qu'à la dernière rencontre du Comité des relations professionnelles (CRP), il avait constaté une ouverture à la discussion de la part de la direction. Le Syndicat voit d'un bon œil cette nouvelle perspective et va rechercher un accord acceptable pour les deux parties.

Les membres ont adopté un « Plan d'action pour la Lettre d'entente 401 – Automne 2010 ». Sous le thème « Tenez parole », le SCCUQ s'engage dans une série d'actions pour appuyer le processus en vue d'obtenir un règlement satisfaisant. Les membres ont aussi choisi de transférer 100 000 \$ des actifs nets non affectés aux actifs nets affectés à une campagne de mobilisation dans le cadre des discussions autour de la Lettre d'entente 401.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

LETTRE D'ENTENTE NO 401

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL, d'une part
ET

LE SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À MONTRÉAL, d'autre part



**OBJET : MESURES TRANSITOIRES SUITE AU RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION COLLECTIVE**

ATTENDU le renouvellement de la convention collective SCCUQ-UQAM pour la période du
1^{er} Janvier 2009 au 31 décembre 2011;

ATTENDU les discussions entre les parties.


D'UN COMMUN ACCORD, les parties conviennent de ce qui suit :

- 1 Advenant des ententes à l'Université avec d'autres syndicats ou associations pour le renouvellement de leurs contrats collectifs de travail prévoyant des augmentations des échelles de salaires ou des taux de salaire au-delà des paramètres de la politique salariale des secteurs public et parapublic, l'Université s'engage à discuter avec le Syndicat de ces augmentations et des motifs au soutien de ces augmentations et à considérer l'équité intergroupe étant entendu que l'équité ne signifie pas nécessairement égalité ou même pourcentage d'augmentation.
- 2 Si au cours des deux (2) prochaines années, à compter du 1^{er} janvier 2009, une personne chargée de cours désirant prendre sa retraite n'est pas admissible à cause des modifications apportées à la clause 27.01 quant à son statut d'emploi au cours des quatre (4) dernières années, les parties s'engagent à discuter de son admissibilité en considérant son statut d'emploi principal depuis son engagement à l'Université et la nature de l'emploi qu'elle détenait au cours de cette période.


EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL CE 2^e JOUR DU MOIS DE
JUN 2008.



POUR LE SYNDICAT



POUR L'UNIVERSITÉ
M^{re} Huguette April, directrice
Service des relations professionnelles



POUR LE SYNDICAT
J.S.



POUR L'UNIVERSITÉ
Jacques Sztuke, directeur
Service du personnel enseignant

NOUVELLES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 OCTOBRE 2010

Voici un résumé des principaux moments de la dernière assemblée générale.

L'assemblée s'est déroulée avec en arrière-scène la bataille que menait notre conseillère à la mobilisation, Christiane Malet, décédée depuis. Tous les participantes et participants ont tenu à souligner son combat et lui exprimer leur soutien.

D'entrée de jeu, le président a rappelé les principaux événements survenus depuis la dernière rencontre, dont la tenue du COCAL IX (voir le dernier numéro), la situation à l'UQAM et le point sur la question de l'équité intergroupe.

Équité salariale intergroupe

Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective, a ensuite rappelé les principales étapes depuis le mois de juin dernier, alors que les membres réunis en assemblée générale rejetaient l'offre de l'Université. La situation semblait alors bloquée.

Lors de la dernière rencontre du Comité des relations professionnelles (CRP), alors que le vice-recteur Pierre-Paul Lavoie rappelait à la fois l'émergence de « l'intégration » après la grève de 1987 et le contexte financier dans lequel se trouve l'UQAM, une ouverture à la discussion s'est fait sentir de la part de la direction. Le Syndicat voit d'un bon œil cette nouvelle perspective et va rechercher un accord acceptable pour les deux parties.

Ensuite, Zakaria EL-Mrabet, vice-président aux affaires universitaires, a présenté un « Plan d'action pour la Lettre d'entente 401 – Automne 2010 ». Sous le thème « Tenez parole », le SCCUQ s'engage dans une série d'actions pour appuyer le processus en vue d'obtenir un règlement satisfaisant dans le cadre de l'équité salariale intergroupe. Après une période de discussion, les membres ont adopté le plan d'action.

Marie Bouvier, trésorière, a ensuite amené deux propositions, qui ont été adoptées, pour

concrétiser le plan d'action :

Le transfert de 100 000 \$ des actifs nets non affectés aux actifs nets affectés à une campagne de mobilisation dans le cadre de la Lettre d'entente 401 et de créer cette nouvelle affectation.

L'adoption d'un budget de fonctionnement de 30 000 \$ pour l'année 2010, dont la somme sera puisée à même cette nouvelle affectation.

Élections

Plusieurs élections ont eu lieu. Voici les résultats :

Présidence d'élections et secrétariat d'élections

Richard Labonté à la présidence
Thérèse Lafrance au secrétariat

Comité syndical

Louise Gavard au Comité mobilisation-intégration. (Mandat temporaire durant l'absence de Christiane Malet)

Autres comités

Lise Nantel au Comité de perfectionnement et de mise à jour des connaissances

Thérèse Lafrance au Comité de vérification du double emploi

Jocelyne Martin au Comité des usagers de l'audiovisuel

Éric Duchemin au Comité institutionnel d'application de la politique environnementale

Hélène Ouimet, assesseure au Comité institutionnel du harcèlement psychologique

L'Assemblée générale s'est ensuite transformée en assemblée des chargées et chargés de cours, convoquée conjointement avec le Secrétariat des instances.

Raphaël Crevier à la Sous-commission des ressources

Solidarité

Les membres ont accordé les dons de solidarité suivants :

2 500 \$ à la Fondation UQAM pour la bourse Laurie-Girouard. (Le SCCUQ a dénommé cette bourse pour commémorer le souvenir d'un des artisans du Syndicat, décédé en fonction en novembre 2001. La bourse est offerte chaque année à une étudiante, un étudiant du baccalauréat ayant fait preuve d'implication sociale et d'excellence académique);

1 500 \$ à la mémoire de Sylvie Samson. (Cette bourse conjointe SEUQAM-SCCUQ-SPUQ, gérée par le SEUQAM, rappelle l'assassinat de la secrétaire du module Sciences religieuses. Les circonstances du meurtre n'ont toujours pas été élucidées);

1 000 \$ pour la Marche mondiale des femmes 2010.

Convention collective

Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective, aborde ensuite deux points.

En premier lieu il mentionne la campagne de syndicalisation des chargées et chargés de cours de l'Université McGill.

Ensuite, assisté d'un document PowerPoint, il explique la « Présentation relativement à l'attribution d'activités connexes à l'enseignement et d'intégration octroyées annuellement par le comité de liaison institutionnel ». Il s'agit d'un développement qui fait suite au bilan du projet-pilote sur les chargées et chargés de cours engagés sur une base annuelle. Après la présentation, les membres ont adopté la nouvelle entente avec l'Université qui sera disponible, dès que finalisée, sur le site des Ressources humaines.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

LE PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT ET DE MISE À JOUR DES CONNAISSANCES : UN MOYEN DE S'OFFRIR UNE FORMATION CONTINUE ET DE FAIRE RECONNAÎTRE ET RAYONNER NOTRE TRAVAIL

Depuis 1984 (renouvellement de la convention collective 1983-86), les personnes chargées de cours de l'UQAM bénéficient, pour la première fois, d'un programme de perfectionnement (appelé alors politique de mise à jour des connaissances), leur permettant de se mettre à jour dans leur domaine. Ce programme, qui a connu des développements considérables au fil des ans, constitue l'un des gains majeurs de notre Syndicat, une précieuse occasion, pour notre groupe d'enseignantes, enseignants universitaires précaires, de maintenir à jour ou d'élargir le champ de nos compétences, conditions d'accès et de maintien à l'emploi.

Étant donné l'importance de l'enjeu et compte tenu des montants substantiels alloués à ce pro-

gramme (depuis 2006, l'équivalent de 82 charges de cours par année), notre représentante et notre représentant actuels au Comité de perfectionnement (paritaire) ont jugé bon de nous rappeler en quoi consiste le programme de perfectionnement et de mise à jour des connaissances et aussi de partager avec nous certaines de réflexions émanant de leur expérience à ce comité.

Petite histoire du programme de perfectionnement

C'est dans la foulée de la convention collective 1983-86 qu'est née la Politique de mise à jour des connaissances, connue aujourd'hui sous le nom de Programme de perfectionnement (article 16 de la convention collective UQAM-SCCUQ).

➔ Lors de l'entrée en vigueur du programme, en 1984, l'Université mettait à la disposition des personnes chargées de cours une enveloppe de 18 charges par année dédiées à la mise à jour des connaissances, notamment pour permettre aux chargées, chargés de cours de participer à des colloques ou à des réunions scientifiques dans leur domaine.

Pour se prévaloir du programme, les personnes chargées de cours devaient satisfaire à deux exigences, soit : 1) être à l'emploi de l'UQAM comme chargé de cours depuis au moins 5 ans et 2) ne pas être en situation de double emploi.

Pourquoi de tels critères? Le programme de perfectionnement vise, au point de départ, à soutenir plus particulièrement les personnes chargées de cours dont l'activité principale est l'enseignement à l'UQAM. Ces deux exigences seront reconduites au fil des ans, mais reformulées à la faveur des divers changements et développements qu'a connus le programme.

Lors du renouvellement de la convention collective en 1987, le nombre de charges de cours par année allouées au programme passera à 36, soit le double. Les critères d'éligibilité quant à eux demeureront les mêmes.

En 1990-1993, non seulement le programme bénéficie-t-il d'une autre augmentation substantielle du nombre de charges par année (66 charges en 1993), mais sa structure subit une transformation significative. En effet, dorénavant, une distinction sera établie entre le **perfectionnement** proprement dit – lequel devient perfectionnement de longue durée (octroi de bourses substantielles pour un congé de longue durée en vue, par exemple, de terminer une scolarité de maîtrise ou de doctorat ou pour la rédaction menant à l'un ou l'autre de ces diplômes) et la **mise à jour des connaissances** (montant pouvant aller jusqu'à 2 500 \$ par année pour des activités ponctuelles liées à l'acquisition de connaissances, telles la participation à des colloques ou réunions scientifiques).

Ainsi, le programme de perfectionnement comportera désormais deux volets : le volet perfectionnement de longue durée et le volet mise à jour des connaissances. Cette distinction entre perfectionnement et mise à jour des connaissances entraînera une modification dans les critères d'éligibilité :

Pour le volet perfectionnement (bourses substantielles équivalant maintenant à 6 charges de

cours) : outre le critère *d'être en emploi à l'UQAM depuis au moins 5 ans et de ne pas être en situation de double emploi*, la ou le bénéficiaire d'une bourse de perfectionnement *ne peut cumuler une autre bourse*. Ce principe est conforme à la plupart des programmes de bourses d'excellence, mais surtout, vise à soutenir plus particulièrement les personnes chargées de cours qui ne bénéficient pas d'un accès à d'autres sources de financement.

Pour le volet mise à jour des connaissances : travailler pour l'UQAM comme chargé de cours *depuis au moins 2 ans et le statut d'emploi n'est plus un critère d'accès à ce programme*.

Lors du renouvellement de la convention collective en 2000, le programme de perfectionnement connaîtra une seconde transformation structurelle importante, soit l'ajout d'un troisième volet : le **perfectionnement court**.

Ce troisième volet, complémentaire, répond à d'autres types de besoin en matière de perfectionnement. En effet, à la différence du volet de mise à jour des connaissances proprement dit (acquérir de nouvelles connaissances), le volet perfectionnement court favorise, notamment (mais non limitativement), les activités de production/création et diffusion des connaissances (ex. : préparation d'une communication scientifique, d'un colloque, d'une exposition ou collaboration à un ouvrage scientifique, etc.). Le perfectionnement court permet d'accroître le rayonnement, mais aussi contribue à renforcer la valeur du dossier, entre autres, lors des demandes d'EQE ou de modifications de cours (ex. : avoir déjà publié dans le domaine).

Les personnes chargées de cours admissibles au perfectionnement court doivent répondre aux critères suivants : *être en lien d'emploi depuis plus de deux ans et, encore une fois, ne pas être en situation de double emploi*. La bourse de perfectionnement court ne peut être octroyée qu'une seule fois durant une même année financière et équivaut à un quart de charge de cours au maximum (au taux du classement salarial).

Ainsi, depuis 2000, la structure du programme de perfectionnement et de mise à jour des connaissances, avec ses trois volets complémentaires, est pour ainsi dire parachevée. Les changements ultérieurs apportés au programme porteront surtout sur le *quantum* (augmentation au fil des ans du nombre de charges

par année allouées) et sur les critères d'éligibilité (notamment l'assouplissement de l'exigence relative à la durée en emploi).

Ainsi, à compter de 2003, le nombre de charges par années est porté à 74. De plus, il est déterminé, par le comité paritaire, qu'une portion du budget alloué au perfectionnement court et à la mise à jour des connaissances (pourcentage déterminé par le comité paritaire de perfectionnement) sera réservée plus spécifiquement aux demandes émanant de personnes chargées de cours désirant se faire reconnaître de nouvelles EQE, ou aux demandes découlant de modifications de cours. Encore ici, l'accès à la formation continue s'avère un outil précieux pour consolider notre présence dans l'enseignement tout en continuant d'offrir une formation de qualité.

À partir de 2006, le nombre de charges de cours allouées au programme passe de 74 à 82 charges de cours par année (le nombre est demeuré stable depuis). De plus, le critère relatif à la durée en emploi est assoupli pour chacun des volets.

Pour le volet **perfectionnement de longue durée**, il est désormais établi qu'une personne chargée de cours étant en lien d'emploi depuis *au moins 6 trimestres* (et non plus 5 ans) et n'étant pas en situation de double emploi peut se qualifier pour cette bourse, à la condition toutefois d'*avoir donné au moins 10 charges de cours*. Il s'agit là d'un assouplissement significatif, de nature à permettre à un plus grand nombre de personnes chargées de cours de postuler une bourse de longue durée, notamment, mais non limitativement, pour l'obtention d'un diplôme de maîtrise ou de doctorat. Par exemple, des personnes chargées de cours en début de carrière, mais possédant déjà une bonne expérience en enseignement pourront y voir une occasion privilégiée de parachever leur formation et par là, améliorer leur situation (ex. : bonification salariale grâce au nouveau diplôme obtenu voire... changement de statut!).

Pour le volet **perfectionnement court**, une personne chargée de cours salariée *depuis au moins 3 trimestres* (plutôt que 2 ans) et n'étant pas en situation de double emploi peut désormais se qualifier pour cette bourse, à la condition toutefois d'*avoir donné au moins 5 charges de cours*.

Pour le volet **mise à jour des connaissances**, une personne chargée de cours salariée *depuis*

au moins 3 trimestres (plutôt que 2 ans) peut maintenant se qualifier pour cette bourse, à la condition toutefois d'*avoir donné au moins 5 charges de cours*.

Enfin, c'est à partir de 2006 qu'apparaît la restriction suivante s'appliquant aux personnes chargées de cours récipiendaires de la bourse de perfectionnement long : ces personnes *ne pourront plus désormais poser leur candidature pour obtenir une charge de cours selon la procédure régulière* (bien sûr durant la période pour laquelle elles bénéficient de la bourse, soit deux trimestres consécutifs). Encore ici, la disposition se rapproche de celle en vigueur pour les bourses d'excellence. Il s'agit de s'assurer que la personne récipiendaire se consacre sinon exclusivement, du moins intensivement, au projet pour lequel elle a demandé et obtenu ce financement. En effet, il s'agit, rappelons-le, d'un montant substantiel (l'équivalent de 6 charges de cours, au taux de l'échelon). Bien que non récurrent, ce montant est significativement plus élevé que celui offert dans la plupart des concours d'excellence. De plus, les personnes chargées de cours récipiendaires de la bourse poursuivent leur progression durant leur congé de perfectionnement (cumul du pointage de priorité, avancement d'échelon, s'il y a lieu, etc.).

Quelques réflexions entourant le fonctionnement du Programme

La mise à jour des connaissances

Ce volet du programme fonctionne plutôt bien, en général. Les demandes sont nombreuses et la plupart d'entre elles sont financées (jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par personne, par année). L'important ici est surtout de bien faire ressortir le lien entre l'activité pour laquelle on demande un financement et notre activité d'enseignement. Par exemple, une participation à un colloque touchant à notre domaine (établir un lien entre la description du cours ou des cours dispensés et le thème du colloque ou des ateliers). Cette participation peut se limiter à assister au colloque, mais l'on peut également faire une demande de mise à jour pour présenter une communication dans le cadre du colloque, ce qui est privilégié afin de faire aussi connaître nos compétences.

Dans ce dernier cas, il est fortement suggéré, pour profiter le plus possible du programme, de demander un montant dans le cadre du volet perfectionnement court (pour la rédaction ou la

➔ préparation de la communication) ET demander un montant via le volet mise à jour des connaissances (pour couvrir les frais de participation, par exemple : transport, hôtel, repas).

Enfin, dans le cadre de ce volet du programme, il est possible de demander un remboursement de ses frais de scolarité jusqu'à concurrence de 2 500 \$.

Le dépôt des demandes pour la mise à jour se fait au plus tard le premier vendredi de chaque mois (sauf en juillet et août) et, au plus tôt, quatre mois avant la tenue de l'activité.

Bourse de perfectionnement court

Comme il a été signalé, ce volet du programme concerne l'avancement des connaissances (leur production/diffusion). Ainsi, une personne chargée de cours qui participe à la rédaction d'un ouvrage ou d'un article scientifique peut demander cette bourse (pour préparer ou présenter une communication, organiser un colloque, etc.).

Aussi, la personne chargée de cours peut, plutôt que de recevoir cette bourse, demander le remboursement des frais d'inscription, de déplacement et de séjour pour un colloque (voir les modalités).

Toutefois, une facette moins connue de ce volet concerne la participation d'une personne chargée de cours à un projet de recherche et donc faisant partie d'une équipe de chercheurs. Dans un tel cas, le montant accordé équivaut à une charge de cours par personne, par année. Actuellement, peu de personnes chargées de cours effectuant de la recherche se prévalent de cette modalité de financement.

À noter qu'une personne chargée de cours intégrée à une équipe de recherche doit indiquer le nom de l'UQAM comme partenaire même si le projet de recherche est ancré dans une autre université. D'ailleurs, l'identification comme chargé de cours de l'UQAM doit également apparaître pour toutes les activités financées par le Programme.

Bourses de perfectionnement de longue durée

Au total, 9 bourses de perfectionnement de longue durée sont accordées chaque année (cela représente 54 charges sur les 82 allouées au programme). Le comité se réunit une fois par

année, au mois de mai, pour évaluer les dossiers et sélectionner les récipiendaires. Au cours des dernières années, le comité a reçu en moyenne de 15 à 25 demandes par année de financement. Toutefois, l'an dernier, 17 personnes seulement ont déposé une demande dans le cadre de ce volet du programme. C'est peu!

Pourtant, compléter une formation en vue de l'obtention d'un diplôme, mener à terme un important projet de recherche ou de création constituent encore les meilleures garanties de notre insertion et de notre maintien dans l'enseignement universitaire. Certes, il y a certains critères à respecter, mais d'abord et avant tout, si l'on veut obtenir cette bourse, la première chose à faire est de la demander!

Pour les personnes chargées de cours qui songeraient à déposer une demande dans ce cadre, il importe de bien présenter son dossier : un projet bien structuré, bien présenté et aussi de bonnes lettres de recommandation figurent parmi les critères d'attribution de la bourse.

Nous vous invitons à prendre connaissance des trois volets du programme de perfectionnement sur le site du Service des ressources humaines (www.rhu.uqam.ca – onglet *Chargés de cours*, puis onglets *Perfectionnement de longue durée* et *Perfectionnement et mise à jour*). Les trois volets du programme y sont présentés, en détail, ainsi que leurs critères d'attribution, les informations relatives au dépôt des demandes, le type de dépenses admissibles selon chaque volet et les formulaires à remplir. À cet égard, il nous sera bientôt possible de remplir en ligne le formulaire pour le perfectionnement court de même que le formulaire pour la mise à jour des connaissances.

Nous aimerions connaître vos commentaires et suggestions concernant le programme de perfectionnement et de mise à jour des connaissances (faire parvenir vos commentaires et suggestions à l'adresse suivante : belley.helene@uqam.ca)

HÉLÈNE BELLEY
Secrétaire générale

ÉRIC DUCHEMIN
LISE NANTEL
Représentants au Comité de perfectionnement et de mise à jour des connaissances

	Perfectionnement (longue durée)	Perfectionnement (court)	Mise à jour des connaissances
Définition	Projets liés aux priorités institutionnelles de diplomation ou préoccupations pédagogiques/création	Projets liés à l'avancement des connaissances (élaboration, rédaction, diffusion ou recherche)	Activités d'acquisition de connaissances
Critères d'admissibilité	Être à l'emploi de l'UQAM depuis au moins 6 trimestres ; avoir donné au moins 10 charges de cours ; ne pas être en situation de double emploi	Être à l'emploi de l'UQAM depuis au moins 3 trimestres ; avoir donné au minimum 5 charges de cours ; ne pas être en situation de double emploi	Travailler pour l'UQAM depuis au moins trois trimestres ; avoir donné un minimum de 5 charges de cours
Financement	Équivaut à 6 charges de cours	Équivaut à un quart de charge de cours au maximum.	Un maximum de 2 500 \$ pour une ou plusieurs activités durant une même année financière



LISTE DES POSTES TÉLÉPHONIQUES

(Le numéro de poste doit être précédé de 514 987-3000 lorsque joint de l'extérieur)

Comité exécutif

Guy Dufresne
Président
6644

Jocelyn Chamard
Vice-président à la convention collective
2794

Zakaria EL-Mrabet
Vice-président aux affaires universitaires
6741

Lorraine Interlino
Vice-présidente aux relations intersyndicales
3180

Bernard Dansereau
Vice-président à l'information
2793

Hélène Belley
Secrétaire générale
6876

Marie Bouvier
Trésorière
3050

Comité des agentes et agents de relations de travail

Marie-Claude Audet
2789

Langis Madgin
4886

Jean-François Tremblay
3536

Comité mobilisation-intégration

Louise Gavard
8272

Louise Samson
2791

Anne-C. Thibault
5609

Secrétariat

Violaine Gasse
3495

Veillez prendre note que les heures de bureau du secrétariat du SCCUQ sont du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Toutefois, le vendredi il vous est possible de joindre directement les membres de l'équipe syndicale à leur poste téléphonique respectif.

NOS COORDONNÉES

Adresse postale :

C.P. 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Adresse civique :

1255, rue Saint-Denis
Montréal (Québec)
Local A-R540

Adresse de courrier électronique :

sccuq@uqam.ca

Site Internet :

<http://www.sccuq.uqam.ca>

Téléphone :

514 987-3495

Télécopieur :

514 987-8475

Le SCCUQ@ctualités est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) à l'intention de ses membres

Responsable à la vice-présidence à l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1922-8791
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada



Imprimé sur du
papier recyclé à 100%